

## **2. Action: envoi de courrier à Mme Geneviève INAGOSI, Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant**

Envoi de courrier au bureau du Ministre à Kinshasa

Ministre Geneviève INAGOSI KASSONGO  
Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant  
Kinshasa  
République démocratique du Congo

Madame la Ministre

J'écris pour exprimer ma profonde préoccupation sur la situation des défenseurs des droits humains, en particulier sur celle des femmes défenseuses dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo. Amnesty International a documenté de nombreux cas d'intimidation, de menaces de mort, de détentions arbitraires, de mauvais traitements et de meurtres à l'encontre des défenseurs des droits humains à travers le pays. La faiblesse des infrastructures étatiques ainsi que la prédominance des viols et autres violences sexuelles par les groupes armés et par des membres de l'armée nationale à l'est du pays ont intensifié, à l'est du pays, le climat d'insécurité pour les femmes défenseuses des droits humains.

Nous avons pris en compte votre rapport complet publié par le Ministère du Genre en octobre 2013, "L'ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012". Vous y soulignez le fort taux de violence sexuelle dans les zones de conflit armé (faisant référence à près de 7 000 cas en 2012 au Nord-Kivu). Amnesty International a interviewé des dizaines de femmes défenseuses qui ont documenté des cas de violence sexuelle et ont apporté un soutien psychologique et social ainsi qu'une assistance juridique aux nombreuses victimes de violence sexuelle.

Il est préoccupant que ces activistes du Nord-Kivu aient été forcées en masse de stopper leurs activités de monitoring, d'agir de façon clandestine ou même de risquer leurs vies pour faire état d'abus commis par les groupes armés ou par des membres des forces de sécurité nationale. De nombreuses femmes défenseuses ont indiqué à Amnesty International qu'elles ne pouvaient plus retourner chez elles dès lors qu'elles avaient été identifiées en tant que "activiste des droits humains" dans leurs villages et alors qu'elles craignent des représailles. Une femme défenseuse basée à Bweremana, Nord Kivu, a été menacé de mort par des officiers FARDC qui se sont rendus à son bureau en début mars 2013 pour l'interdire de dénoncer des cas de viol et violence sexuelle. Si les défenseurs des droits humains ne peuvent s'exprimer, c'est alors la population dans son entier qui est en danger.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'initiative de la part de l'État qui apporte efficacement assistance aux défenseurs au Nord-Kivu. Au lieu d'être perçues comme une menace par les entités étatiques, les femmes défenseuses devraient être considérées comme des partenaires dans votre objectif d'éliminer toute violence envers les femmes.

Amnesty International est également soucieuse du fait qu'un an après les faits, il n'y ait eu que de très lents progrès concernant l'enquête et la poursuite des personnes soupçonnées de violence sexuelle et de viols généralisés à Minova (Sud-Kivu) à la fin du mois de novembre 2012. Le besoin de justice est incontestable: l'impunité alimente la violence et les violations des droits humains et empêche les victimes et leurs familles d'obtenir réparation et de voir la responsabilité des auteurs reconnue.

À travers le monde, les défenseurs en appellent aux leaders politiques pour qu'ils abordent le problème des abus auxquels les femmes sont confrontées dans les zones militaires. Par ailleurs, ils ont décrété le 29 novembre 2013 "Jour International des Femmes Défenseuses des Droits Humains". Amnesty International se joint aux appels des groupes de femmes congolaises pour vous encourager de :

- Réclamer que les poursuites judiciaires des responsables de la violence sexuelle généralisée qui a eu lieu fin novembre 2012 à Minova soient menées plus avant, sans délai injustifié, et en conformité avec les standards internationaux de procès équitable ;
- Renforcer votre engagement envers les femmes défenseuses des droits humains, notamment en organisant de véritables consultations régulières et en remerciant publiquement le rôle des femmes défenseuses des droits humains en tant que partenaires de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les zones de conflit armé ;
- Vous assurer que toutes les initiatives étatiques qui pourraient soutenir les défenseurs des droits humains (telles que l'Entité de Liaison, la Cellule de Protection pour les Défenseurs des Droits Humains, et la Commission Nationale des Droits de l'Homme) soient mises en œuvre à travers toute la RDC.

Sincères salutations,

